



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Alexandre le 7 décembre 2020, le Conseil a adopté le règlement 20-373 intitulé :

Règlement 20-373 déléguant les fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis Saint-Alexandre durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre, ce 8 décembre 2020

Marc-Antoine Lefebvre
Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et secrétaire-trésorier